

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 25-11-2015**

**Date de convocation** : 18 novembre 2015

L'an Deux mil quinze, le 25 novembre à 20h30 le Conseil Municipal d'Avrainville étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocations légales, sous la présidence de M. Michel FORTERRE.

**Nbre de membres** - En exercice 11 - Présents : 11 - Votants : 11

**ETAIENT PRESENTS :**

Messieurs Michel FORTERRE – FAIRISE Maxime - Jean-Pierre DEFRANCE - BAECHLE Mathieu - HOCQUARD Martial - BOIT Louis - BRAUX Daniel - LEONARD Christian - Mesdames DEFRANCE Pierrette - SOREL Marie- Christine - NICOLAS Maryse

**ABSENT** : NEANT

M. BAECHLE Mathieu a été nommé secrétaire de cette séance.

**1) : Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale**

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe prévoit, notamment, en matière d'intercommunalité :

- le relèvement du seuil minimal de population des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ;
- la cohérence spatiale des EPCI à fiscalité propre ;
- l'accroissement de la solidarité territoriale ;
- la réduction du nombre des syndicats intercommunaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme, le préfet est chargé d'élaborer un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Ce document est destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans chaque département.

Ce projet de schéma a été présenté à la commission départementale de coopération intercommunale, lors de sa séance du 23 octobre 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L5210-1-1 IV du code général, ce projet de schéma est adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunales.

Les assemblées délibérantes se prononcent dans un délai de deux mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable.

A l'issue de cette consultation, le projet de schéma ainsi que l'ensemble des avis des assemblées délibérantes seront transmis pour information à la CDCI qui disposera alors d'un délai de trois mois pour adopter le schéma.

Considérant que la commune d'Avrainville est concernée par le projet de schéma qui prévoit D'associer notre commune aux territoires des communautés de communes de Dompain et Mirecourt

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention

- **émet un avis favorable au projet présenté aux conditions suspensives suivantes :**
- **La commune d'Avrainville devra restée au SCOT des Vosges Centrales à Epinal et au P.E.T.R d'Epinal Pays du Cœur des Vosges**

**2) Acquisition de parcelle bois taillis à l'amiable**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Maître LEROUX du 21/10/2015, Notaire à Charmes 88130 concernant la parcelle de terrain sis aux Cailles, section ZA n° 47, et rappelle la délibération n° 27/2013 acquisition de parcelle bois taillis, vente à l'amiable. Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents

**DECIDE** de ne pas se porter acquéreur de la parcelle cadastrée ZA 47, aux Cailles

**3) Tarifs location salle 2016**

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de revoir les tarifs de location de la salle Maison Honoré pour 2016. Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents **DECIDE** de ne pas changer les tarifs appliqués en 2015 :

Samedi 8h00 au lundi 8h00	<i>Habitants extérieurs</i>	130 €
Samedi 8h00 au lundi 8h00	<i>Habitants de la commune</i>	95€
Semaine, 8h00 à 8h00	<i>Habitants extérieurs</i>	70€
Semaine, 8h00 à 8h00	<i>Habitants de la commune</i>	50€
Samedi 8h00 au lundi 8h00	<i>Associations</i>	0
Semaine, 8h00 à 8h00	<i>Associations</i>	0
Réunions commerciales, professionnelles	<i>Habitants toutes communes</i>	40€
Réunions, vin d'honneur,- obsèques	<i>Habitants de la commune</i>	0

Mer le maire répond à la question posée par Louis BOIT à savoir pour quelle raison la salle n'a pas été prêtée aux enfants qui ont demandé la salle pour Halloween ? La salle ne pouvant pas être mise à disposition pour des adolescents mineurs, j'ai demandé aux parents d'en faire la demande ou de le faire par l'association ASD, il m'a été répondu par mail que finalement il n'y avait pas besoin de cette salle.

#### **4) - Acquisition de mobilier pour la salle Maison Honoré**

##### **- Demande de subvention auprès de Monsieur le député**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, les devis estimatifs relatifs à l'acquisition de mobilier tables et chaises pour la salle de la Maison Honoré. Il informe le conseil municipal qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire au taux maximum et propose au conseil municipal de solliciter cette aide financière.

Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'opération :

##### **Montant estimatif : 4 000 €uros HT**

Cette somme sera inscrite au budget de la commune sur l'exercice 2016

Le conseil municipal, A l'unanimité, Après avoir délibéré.

**APPROUVE** le plan de financement du projet.

**SOLLICITE** une subvention pour l'acquisition de mobilier auprès de Monsieur le Député Christian FRANQUEVILLE dans le cadre de sa réserve parlementaire.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

#### **5) DM n° 1 - Vote de crédits supplémentaires**

Monsieur le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de la commune de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>
023	Virement à la section d'investisse		-5000,00
Chapitre 011			+5000.00
<b>Répartis comme ci- après</b>			
6061	Fournitures non stockables		500.00
611	Contrats de prestations de services		2000.00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°		300.00
61522	Entretien bâtiments		1500.00
61523	Entretien voies et réseaux		700.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
231 - 000	Immobilisations corporelles en cours		-5000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-5000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>-5 000.00</b>	<b>-5 000.00</b>

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### Questions et informations diverses

**Demande de révision de la carte communale :** Monsieur le maire donne lecture du courrier de monsieur François Nicolas de Xaronval sollicitant le conseil municipal d'étudier la possibilité de revoir la carte communale afin de rendre constructible sa parcelle ZB 22.

Réponse qui sera apportée : la carte communale est arrêtée en Préfecture des Vosges en date du 9 février 2007, elle a permis de rendre constructible 2,14 ha supplémentaire soit 36% de la surface urbaine. Pour répondre favorablement à la demande, il faudrait qu'un échange de destination puisse se faire avec un des propriétaires de parcelles constructibles, d'autre part, il est précisé dans la carte communale que la dite parcelle est inondable.

**Changement chez ACTIONS :** Mer le Maire donne lecture du courrier en date du 9 novembre dernier du Président Dominique Lacroix informant que l'encadrant n'est plus monsieur MAGNIER mais Francis HOCQUARD .

**Info Fondation du Patrimoine :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Fondation du Patrimoine vient de virer à la commune la collecte recueillie lors de la campagne de mécénat ouverte pour la restauration des vitraux de l'église ainsi que la subvention accordée par la Fondation du Patrimoine

Dépense totale H.T 4 700€

Montant de la collecte : 1 314,35€

Montant de la subvention : 1 000€

**Pose de nichoir pour accueillir l'effraie des clochers :** Monsieur Aubry de l'association Hirus sollicite la commune pour la pose d'un nichoir afin d'accueillir la chouette « Effraie des Clochers » Une réponse favorable lui est transmise !

**Rendu du document d'aménagement du centre du village par le CAUE :**

Monsieur le Maire présente le rendu du CAUE des Vosges pour l'aménagement d'une aire de jeux, d'un abri au cœur du village et à la valorisation de la Place des Chanoinesses.

**Courrier aux riverains pour élagage :**

Comme signalé lors du dernier conseil municipal, la saison étant propice aux travaux d'élagage, un courrier à destination des propriétaires concernés sera expédié dans les prochains jours.

### **Demande d'annulation de taxe ordures ménagères :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 16 novembre dernier de mer Colombo, propriétaire d'un garage sur notre commune et qui, depuis 2013 à la désagréable surprise de recevoir une taxe d'enlèvement d'ordures ménagères, alors qu'il ne profite pas de ce service habitant à 35 kms du lieu. Monsieur le Maire a répondu à ce propriétaire que sa demande était bien légitime mais que depuis 2013, la compétence est transmise à la CCMM à Charmes.

### **Programme travaux rue E. Jeandin 2015 :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a été invité à une réunion à la CCMM ce lundi 23 novembre dernier afin de recevoir des informations sur le programme des travaux 2015/2016.

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la délibération du 5 août dernier à savoir le projet des fonds de concours incombant à la commune : 27 720€ qui sont censé représenter 1/3 du montant estimé des travaux.

A ce jour, le montant prévisionnel est tout autre :

1/3 du montant sont sollicité auprès du Conseil Départemental : ce dernier n'a pas répondu favorablement pour l'année 2015, 2016 ne s'annonce pas forcément plus favorable.

Le dernier 1/3 devrait être pris en charge par la CCMM, si cette dernière se voyait être obligée d'emprunter pour financer cette participation, le remboursement du prêt pourrait être à la charge des communes dès la dissolution de la CCMM soit pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il est donc envisageable que la somme due par la commune s'élève à 77 000€ à la place des 27 720€ annoncés !

### **Programme Habiter mieux**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal avoir reçu ce jour Madame SIMON du cabinet conseil URBAM.

Il précise qu'une nouvelle communication va être mise en place très prochainement, que de nouveaux avantages sont proposés et qu'il serait dommage de ne pas en faire profiter tous ceux qui peuvent prétendre à ces aides financières pour améliorer le confort des logements.

### **Tour de garde des scrutins des 6 et 13 décembre prochains**

Le tableau des tours de garde est complété.

### **Informations du SDANC**

Les premiers contrôles des installations remontent à 2012, certaines installations doivent être vidangées tous les 4 ans, en 2016 le SDANC viendra vérifier si cela a bien été fait !

### **Bouche d'égout.**

Certaines laissent remonter des odeurs pas très agréables pour les riverains : une demande de devis pour poser des bouches équipées de siphons va être réalisée.

Vu le maire, Michel FORTERRE

Fin de la séance 22h30